

# COMMENT RENTRER LA LISTE DES JOUEURS DANS GESTHAND ?

Saison 2022/2023 Fiche pratique N°7 Mise à jour 05/07/2022

### Règlements Généraux FFHB : article 26

#### **GESTHAND** : Présentation du module « CONVENTIONS »

La gestion des Conventions se fait sur le logiciel Gesthand dans le module Administratif / mon club / Conventions :

2022 - 2023 🗸	1) La COC Territoriale crée la convention
Accueil / Almanach	2) Le club Pilote de la convention saisit les listes de
Compétitions	joueurs : - saisie dans les listes de joueurs et d'officiels de licences seulement validées, et pas forcément qualifiées ; - ajout et validation de joueurs et d'officiels uniquement par le club pilote (qui peut être échelonnée sur plusieurs dates) ; - participation de joueurs et d'officiels dans une équipe en convention à J+1 par rapport à la saisie (les licences
윤 Individus	
C Administratif	
Mon Club	
Salles	devront avoir été saisies et validées dans les listes au plus tard la veille d'un match).
Evénements	
🕵 Paramétrage	Reconvention

### <u>GESTHAND</u> : Procédure de saisie et de validation des listes

Un message d'alerte apparaitra sur l'almanach lorsque la convention sera créée. Il suffit de cliquer sur cette alerte et de saisir les noms des officiels et des joueurs (veillez à bien identifier les 2 onglets « Liste des officiels » et « Liste des joueurs »).

Vous pouvez simplement « **Enregistrer** » vos listes, et revenir dessus (changer, supprimer des noms) **<u>avant</u>** de les valider (attention, dans ce cas, les listes ne sont donc pas encore validées).

Ou bien vous pouvez directement **"Valider la liste des joueurs".** C'est cette étape qui officialise votre demande ; une pop-up vous informe que cette action est irréversible.

Alors, la date de validité des joueurs/officiels concernés s'affiche à J+1 par rapport à la date de saisie.

Pour ajouter des licenciés (remplacements et suppressions impossibles) :

Dans le menu, cliquez sur « Mon club », puis l'onglet « Conventions ».





# COMMENT RENTRER LA LISTE DES JOUEURS DANS GESTHAND ?

Saison 2022/2023 Fiche pratique N°7 Mise à jour 05/07/2022 **<u>GESTHAND</u>** : Procédure de saisie et de validation des listes (suite)

Ouvrez la convention concernée, et cliquez sur l'onglet "<u>Modifier la liste</u>", et choisissez l'onglet approprié (« <u>officiels</u> » ou « <u>joueurs</u> ») pour ajouter les licenciés concernés.

Un conseil : dès la première saisie, ne complétez pas entièrement les listes (car, il n'y pas de changement possible par la suite).



En effet, en championnats nationaux, une fois les quotas de **30** joueurs et de **20** officiels atteints, **les listes sont closes** (message d'alerte en cas de tentative de dépassement). L'AG de 2020 a voté pour 2020 2021 et pour les championnats régionaux et territoriaux bretons uniquement, le nombre illimité de joueurs dans une convention. Cela ne dispense pas de la saisie des noms et du respect des dates.

Dans tous les cas, un joueur/officiel inscrit sur une liste de convention ne pourra être autorisé à évoluer valablement en compétition officielle que dans la double condition suivante :

être régulièrement qualifié le jour de la rencontre ;

- avoir été inscrit dans Gesthand sur la liste au plus tard la veille (J-1) du match concerné ;

A défaut, la COC compétente donnera match perdu par pénalité si l'anomalie concerne un joueur, ou appliquera une amende financière si l'anomalie concerne un officiel.

En cas de problème technique, merci de vous adresser aux professionnels de la COC :

- Serge : +16 ans et U18
- Marie : U11 U13 U15
- Aurélie : Responsable administrative
- ou créer un ticket auprès du support de la FFHB http://support.ffhandball.org

